



---

**Procès-verbal de la séance du Conseil de l'Université**  
**Jeudi 28 septembre 2017, auditoire 415 (Amphimax), Dorigny**

---

**Présidence :** M. Thierry Schiffmann (*jusqu'à l'élection d'un nouveau ou d'une nouvelle présidentE*)

**Secrétariat :** Mme Suzanne Fürst (*jusqu'à l'élection d'un nouveau ou d'une nouvelle secrétaire*)

**Direction :** Mme Nouria Hernandez, Rectrice  
M. François Bussy, Vice-recteur  
M. Martial Pasquier, Vice-recteur  
Mme Déborah Philippe, Vice-rectrice  
M. Giorgio Zanetti, Vice-recteur  
M. Marc de Perrot, Secrétaire général

**Doyens :** M. David Hamidovic, FTSR  
M. Alain Boillat, Lettres  
M. Jean-Philippe Bonardi, HEC  
M. Jean-Philippe Leresche, SSP  
M. Laurent Moreillon, FDCA  
M. René Véron, FGSE

**Excusé-e-s :** M. Benoît Frund, Vice-recteur  
M. Jean-Daniel Tissot, FBM

**Membres présent-e-s :**

M. Olivier Bauer, M. Matthieu Pellet, Mme Léonore Vuissoz, M. Franco Taroni, M. Vincent Mabillard, Mme Stéphanie Monod, M. Adrien Vincart, Mme Valérie Cossy, Mme Thérèse Jeanneret, M. François Rosset, Mme Audrey Loetscher, M. Samuel Goy, M. Lucas Perdrisat, Mme Daniela Jopp, Mme Farinaz Fassa Recrosio, Mme Christine Mohr, M. Marc Dupuis, Mme Enrica Ferrini Tinguely, M. Sébastien Bujard, M. Thierry Mathieu, M. John Antonakis, M. Rafael Lalive, M. Bastien Wanner, M. Emmanuel Fernandes, Mme Lisa Faessler, M. Fidel Petros, Mme Céline Rozenblat, M. Jean-Luc Epard, M. Guillaume Pirot, M. Rémy Freymond, M. Valentin Longchamp, M. Niklaus Schaefer, M. Olivier Staub, Mme Amelia Maria Amiguet Vercher, M. Lucien Genoud, M. Adrien Waeber, Mme Sarah Augsburg, M. Daniel Rod

**Excusé-e-s :**

Mme Bettina Kahil, M. Alain Schatt, M. Piergiorgio Tozzi, M. Lazare Benaroyo, Mme Angela Ciuffi, M. Florian Tagini

**Ordre du jour**

1. Accueil et bienvenue
2. Formalités
  - Désignation des scrutateurs
  - Adoption de l'ordre du jour
  - Adoption du procès-verbal du 18 mai 2017



3. Communications de la Direction
4. Communications du Bureau sortant
5. Election du Bureau du Conseil
  - Présidence, vice-présidence, secrétariat
  - Autres membres du Bureau
6. Election complémentaire des représentants étudiants aux commissions permanentes
  - Commission législative
  - Commission Finances et gestion
7. Election du Conseil de discipline pour la législature 2017-2019
8. Réponses de la Direction aux questions formelles du Conseil
9. Postulat «Des cours sécurités plus systématiques pour les personnes travaillant dans les laboratoires» (Mme Amelia Maria Amiguet Vercher)
10. Que fait l'UNIL contre l'obsolescence programmée ? (M. Daniel Rod)
11. Divers et interpellations

## 1. Accueil et bienvenue

Le Président salue les membres de la Direction, les Doyens, ainsi que les membres du Conseil. Il accueille tout particulièrement la nouvelle délégation étudiante qui a été élue pour un mandat de deux ans. Il leur souhaite de vite trouver leurs marques dans le Conseil et beaucoup de succès dans leur mandat de représentant étudiant.

## 2. Formalités

- Désignation des scrutateurs  
M. Olivier Bauer (Prof., FTSR) et M. Samuel Goy (étudiant, Lettres) sont désignés scrutateurs pour la séance.
- Adoption de l'ordre du jour  
L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.
- Adoption du procès-verbal du 18 mai 2017  
Le procès-verbal est accepté avec une abstention.

## 3. Communications de la Direction

Le Président donne la parole à Mme Hernandez, rectrice. Celle-ci évoque plusieurs points, résumés ci-dessous :

- En 2016, il y avait 14'475 étudiants, alors qu'il y en a environ 14'600 prévus pour la rentrée 2017. Ce n'est pas une grande augmentation, mais il s'agit tout de même de l'équivalent d'un grand auditoire en plus.
- Unicom prépare une campagne sur le danger des réseaux sociaux et la façon de «bien» les utiliser.
- Pour l'année académique 2017-18, nous offrons deux nouveaux Masters : un en didactique du sport et l'autre en sciences de la santé.
- Dans le cadre de la recherche, nous attendons un appel à projets NCCR de la part du Fonds national : à l'interne, plusieurs groupes travaillent déjà à préparer des propositions de projets.
- Une charte qui spécifie les conditions générales pour l'acceptation de dons par l'UNIL a été écrite. Elle va être accompagnée d'un règlement puis diffusée à l'interne.
- Le travail sur le développement de la recherche et de l'enseignement autour de questions de durabilité est en cours. L'annonce publique de la création d'une

plateforme de la durabilité est prévue pour février 2018. Cette plateforme devrait favoriser les échanges et collaborations entre chercheurs de différentes facultés. Un des sujets de réflexion de la Direction est comment garantir que les chercheurs s'approprient une telle plateforme.

- Une personne a été engagée dans le dicastère de la recherche pour promouvoir la publication de résultats et de données en «open access» (libre accès).
- Une convention a été signée avec les musées cantonaux pour faciliter les collaborations avec l'UNIL. Une discussion sera prochainement menée avec les musées communaux, qui sont également intéressés à signer une convention avec l'UNIL.
- Les travaux de construction du Vortex ont commencé. Ceux du Synathlon touchent à leur fin. De même, le bâtiment Agora, sur le site du Bugnon, est presque terminé et sera occupé dès 2018.
- Le plan d'intentions de l'UNIL est retravaillé par le Conseil d'Etat et est en voie de devenir un EMPD, «Plan stratégique de l'UNIL».

#### **4. Communications du Bureau sortant**

Le Président remercie le Bureau avec lequel il a travaillé toute cette dernière année. Il remercie plus particulièrement les membres qui ne se représentent pas, Guillaume Pirot qui a été membre du Bureau pendant deux ans et Pascal Guignard, pour leur engagement au sein du Conseil de l'Université notamment en tant que secrétaire pour ce dernier.

Il remercie aussi, encore une fois, avant de prendre congé du Conseil, les délégués de lui avoir fait confiance en lui confiant ce mandat. Il souhaite plein de succès aux prochains élus et du plaisir dans la réalisation de leurs tâches.

Il annonce la suite de la procédure. Il présidera la séance jusqu'à l'élection de sa/son successeur. Le PV est pris au début de la séance par Suzanne Fürst. Il la remercie pour son dévouement. Elle prendra le PV jusqu'au moment de l'élection du prochain secrétaire. À ce sujet, il insiste sur l'importance de nommer un secrétaire à la suite de Pascal Guignard. Un des quarante-huit membres du Conseil devra prendre cette tâche. Il rappelle que, même si ces dernières années les PV étaient très complets. Il serait tout à fait possible de faire des PV beaucoup plus concis et décisionnels. À ce titre il rappelle que les deux derniers secrétaires étaient des étudiants et avant un membre du CI. Tous les membres du Conseil sont très occupés. Même un membre du corps professoral pourrait être secrétaire. Cette tâche est tout aussi honorable qu'une autre dans ce Conseil. Il espère que d'ici au point de l'élection du secrétaire une personne aura trouvé cette vocation interne de venir prendre le PV de l'assemblée. Il rappelle que ce privilège dure seulement un an et maximum trois.

#### **5. Election du Bureau du Conseil (*Président sortant pour la présidence, nouveau président pour la suite*)**

##### **Élection à la présidence :**

Le Président annonce la candidatures communiquée au Bureau à ce jour :

- Mme Enrica Ferrini Tinguely (PAT, SSP).

Il demande à l'assemblée s'il y a d'autre candidat. Se présentent également :

- Mme Céline Rozenblat (Prof., FGSE)
- M. Marc Dupuis (CI, SSP)

Il rappelle aussi le mode de scrutin appliqué découlant de l'article 9 du Règlement Interne : «*Le Conseil de l'Université élit en son sein le président. L'élection a lieu à bulletin secret. Aux deux premiers tours de scrutin, les membres du Conseil peuvent voter pour les candidats de leur choix. A partir du troisième tour de scrutin, est éliminée toute personne qui :*

*a. n'obtient aucune voix;*

*b. obtient le moins de voix. En cas d'égalité entre plusieurs candidats obtenant le moins de voix, ils sont tous éliminés, sauf si la somme de leurs voix est supérieure ou égale à la majorité absolue des bulletins rentrés non nuls. Si cette égalité n'est pas départagée lors du prochain tour, il est procédé à un vote entre les seuls candidats à égalité afin de les départager. Le candidat obtenant le moins de voix est éliminé. Si cette procédure ne permet pas d'éliminer de candidat, il est procédé à un tirage au sort pour éliminer l'une de ces candidatures.*

*Quel que soit le nombre de candidatures, est élu celui qui obtient la majorité absolue des membres présents.*

*La durée du mandat du président est d'une année renouvelable deux fois. En cas d'élection en cours de législature, le terme du mandat du président coïncide avec celui des autres membres du Bureau.»*

Les trois candidats se présentent en donnant leurs idées et la façon dont il désire diriger le Conseil de l'UNIL durant l'année à venir.

1<sup>er</sup> tour : Mme Enrica Ferrini Tinguely, Mme Céline Rozenblat, M. Marc Dupuis

M. John Antonakis, Prof. HEC, demande s'il est possible que les candidats sortent de la salle, afin que les membres du Conseil de l'UNIL puissent débattre au sujet du futur président. Une fois la discussion terminée, les candidats sont appelés à rejoindre l'assemblée afin de procéder à l'élection.

Nombre de bulletins distribué : 37

Nombre de bulletins rentré : 37

Majorité absolue : 19

Candidat-e-s nombres de voix :	Mme Céline Rozenblat	18
	M. Marc Dupuis	14
	Mme Enrica Ferrini Tinguely	5

2<sup>ème</sup> tour : Mme Enrica Ferrini Tinguely, Mme Céline Rozenblat, M. Marc Dupuis

Nombre de bulletins distribué : 37

Nombre de bulletins rentré : 37

Majorité absolue : 19

Candidat-e-s nombres de voix :	Mme Céline Rozenblat	20
	M. Marc Dupuis	13
	Mme Enrica Ferrini Tinguely	3
	Autre	1

Est élue à la majorité absolue : Mme Céline Rozenblat, professeure en FGSE.

Une courte pause est organisée pour que la nouvelle Présidente prenne la suite de la séance en main. Le Président sortant prend son congé du Conseil et souhaite une bonne suite à tous les membres qui continueront à œuvrer pour l'Université de Lausanne. Il présente aussi tous ces vœux de succès à Mme Céline Rozenblat. Il est chaleureusement remercié et applaudi lors de son départ de la salle.

### **Courte pause**

La nouvelle Présidente prend en charge la suite de la séance.

**Élection à la vice-présidence :**

La Présidente rappelle le mode de scrutin appliqué découlant de l'article 11 du Règlement Interne : *«Le vice-président est élu par le Conseil de l'Université de la même manière que le président. La durée de son mandat est d'une année renouvelable deux fois. En cas d'élection en cours de législature, le terme du mandat du vice-président coïncide avec celui des autres membres du Bureau. Le vice-président remplace le président en cas d'empêchement de ce dernier.»*

Les candidats sont les suivants :

- Mme Enrica Ferrini Tinguely (PAT, SSP)
- Mme Amélia Maria Amiguet Vercher (PAT, FBM)
- M. Marc Dupuis (CI, SSP)

1<sup>er</sup> tour :

Nombre de bulletins distribué : 37

Nombre de bulletins rentré : 37

Majorité absolue : 19

Candidat-e-s nombres de voix :	Mme Enrica Ferrini Tinguely	15
	M. Marc Dupuis	12
	Mme Amélia Maria Amiguet Vercher	10

2<sup>ème</sup> tour :

Nombre de bulletins distribué : 37

Nombre de bulletins rentré : 37

Majorité absolue : 19

Candidat-e-s nombres de voix :	Mme Enrica Ferrini Tinguely	18
	M. Marc Dupuis	12
	Mme Amélia Maria Amiguet Vercher	7

Mme Amélia Maria Amiguet Vercher se retire, afin de permettre une meilleure représentation de toutes les facultés au sein du Bureau.

3<sup>ème</sup> tour :

Nombre de bulletins distribué : 37

Nombre de bulletins rentré : 36

Majorité absolue : 19

Candidat-e-s nombres de voix :	Mme Enrica Ferrini Tinguely	20
	M. Marc Dupuis	16

Est élue à la majorité absolue : Mme Enrica Ferrini Tinguely, PAT en SSP.

**Secrétariat :**

La Présidente rappelle le mode de scrutin appliqué découlant de l'article 12 du Règlement Interne : *«Le secrétaire est élu par le Conseil de l'Université de la même manière que le président. La durée de son mandat est d'une année renouvelable deux fois. En cas d'élection en cours de législature, le terme du mandat du secrétaire coïncide avec celui des autres membres du Bureau.*

*Le secrétaire prend un procès-verbal décisionnel des réunions du Conseil de l'Université qu'il signe.*

*En cas d'empêchement du secrétaire, le Conseil désigne un suppléant sur proposition du président».*

Malheureusement, personne ne souhaite se présenter à ce poste. Toutefois, après beaucoup de discussions dans la salle, c'est M. Lucien Genoud, étudiant à la FBM, qui se propose en tant que secrétaire. Il est élu par acclamation.

Dès aujourd'hui, le Bureau du Conseil de l'UNIL se compose de la façon suivante :

Présidente :	Mme Céline Rozenblat	Prof., FGSE
Vice-présidente :	Mme Enrica Ferrini Tinguely	PAT, SSP
Secrétaire :	M. Lucien Genoud	étudiant, FBM
Membres :	M. Marc Dupuis	CI, SSP
	Mme Bettina Kahil	Prof., FDCA
	M. Adrien Vincart	étudiant, FDCA

C'est maintenant M. Lucien Genoud qui va prendre le PV de la suite de cette séance.

## 6. Election complémentaire des représentants étudiants aux commissions permanentes

- Commission législative

2 sièges étudiants sont à pourvoir. Mme Léonore Vuissoz (FTSR) et M. Valentin Longchamp (FGSE) se présentent et ils sont élus par vote tacite.

- Commission Finances et gestion

2 sièges étudiants sont à pourvoir. M. Fidel Petros (HEC) et M. Samuel Goy (Lettres) se présentent et ils sont élus par vote tacite.

## 7. Election du Conseil de discipline pour la législature 2017-2019

Les votes se font corps par corps.

### Corps professoral

Sont élus tacitement : M. Peter Knoepfel, FDCA (titulaire)  
M. György Hetényi, FGSE (titulaire)  
Mme Thérèse Jeanneret, Lettres (suppléante)

### Corps intermédiaire (élection à bulletins secrets)

37 bulletins distribués

37 bulletins rentrés

Sont élus :

Mme Clémence Demay, FDCA	21
M. Pierre-Emmanuel Sorignet, SSP	15
Mme Michèle Depairon Réveillac, FBM	14

Viennent ensuite :

Mme Julie Vérièpe, FBM	13
Mme Laetitia Ramelet, FDCA	11
M. Andrea Frattolillo, FDCA	5

9 bulletins vides

Abstentions	5
-------------	---

La présidente soulève le fait que les votes sont strictement inversement proportionnels au rang dans la liste : les trois premiers candidats de la liste sont élus. Ceci démontre l'ignorance des membres du Conseil pour les candidats (qui n'appartiennent pas au Conseil) et il faudrait à l'avenir revoir la forme de cette élection.

Les membres élus représentants du corps intermédiaire décideront ultérieurement entre eux, qui sera la personne suppléante et qui seront les deux titulaires. La Présidente va se charger rapidement d'organiser cette concertation.

**Corps étudiant (élection à bulletins secrets)**

34 bulletins distribués

34 bulletins rentrés

Sont élus :

Mme Carole Fumeaux, SSP	17
M. Samir Bugnon, HEC	14
M. Yoann Gross, FDCA	9

Viennent ensuite :

M. Cheikh Diop, Lettres	7
M. Andreas Merényi, FDCA	4
M. Niels Rohrer, SSP	4
M. Antoine Reymond, FDCA	3
M. David Rouiller, Lettres	1
M. Fernand Morend, SSP	0

Abstentions	14
-------------	----

Les membres élus représentants des étudiants décideront ultérieurement entre eux, qui sera la personne suppléante et qui seront les deux titulaires. La présidente va se charger rapidement d'organiser cette concertation.

**8. Réponses de la Direction aux questions formelles du Conseil**

La Direction n'a pas de réponse supplémentaire à donner pour le Conseil précédent ayant déjà répondu avant.

**9. Postulat «Des cours sécurités plus systématiques pour les personnes travaillant dans les laboratoires» (Mme Amelia Maria Amiguet Vercher)**

La postulante Mme Amelia Maria Amiguet Vercher explique que ce postulat vient de plusieurs laboratoires et du corps étudiant ou intermédiaire.

Les formations de sécurité sont très diverses selon les facultés, ce sont soit UNISEP soit la faculté directement qui s'en charge. Selon elle, ces formations sont trop partielles et données uniquement en français. Il est donc important pour elle, vu le nombre d'étudiants étrangers venant à l'Université de Lausanne qu'une partie de ces cours soient donnés en anglais.

M. Vincard, représentant du corps étudiant pour la FDCA soulève qu'en cas d'accident les frais sont à la charge de l'étudiant et que donc ce dernier a besoin d'une assurance accident. Il voudrait donc que l'on informe mieux l'étudiant via les guides d'étudiants.

M. Eparad veut éviter une réglementation trop contraignante qui empêcherait à certains doctorants ou autre de pouvoir travailler avant d'avoir suivi ces formations. Aussi, il est précisé que chaque laboratoire a ses spécificités.

Madame Amiguet évoque un accident grave ayant eu lieu récemment dans son département. Elle rappelle que dans son postulat une part de la formation se fait par UNISEP et l'autre par les facultés. Elle demande juste un meilleur suivi.

Madame Hernandez acquiesce sur l'importance de l'information vers les étudiants et la sensibilisation aux assurances accidents mais elle ne sait pas encore quel moyen serait le plus approprié. Elle trouve le postulat intéressant mais voudrait pouvoir s'y

pencher plus spécifiquement pour pouvoir rendre une réponse claire. Elle rappelle que l'ensemble des collaborateurs sont couverts pour les accidents.

Plusieurs membres du Conseil émettent des craintes sur la sécurité des laboratoires.

M. Rod informe ces personnes que chaque produit est isolé dans des armoires spéciales, grâce à UNISEP. Les risques sont donc minimisés grâce à ces derniers et grâce à des procédures très précises.

M. Dupuis souhaite interroger Mme Hernandez, en sa qualité d'ancienne directrice d'un département concerné par les produits dangereux. Puisque les produits chimiques dangereux sont concentrés aux mêmes endroits, il demande quelles seraient les conséquences, par exemple en cas d'incendie, et le nombre de victimes dues aux dégagements de gaz toxique. Mme Hernandez répond que cela dépend du bâtiment touché, de l'heure de l'accident et d'autres facteurs mais que les risques sont minimisés.

Le Conseil va donc simplement voter pour que la Direction réponde au postulat. Le but est d'apporter une réponse dans la séance suivante du Conseil. Le Conseil passe au vote. Mme Hernandez signale ne pas pouvoir être en mesure de donner réponse avant novembre. Mme Amiguet explique que l'important à ses yeux est qu'une réponse puisse être donnée, mais que cela peut attendre novembre sans problème.

Résultat du vote : 14 oui et 3 abstentions.

Le postulat est accepté. La réponse de la Direction sera rendue à la prochaine séance du Conseil.

#### **10. Que fait l'UNIL contre l'obsolescence programmée ? (M. Daniel Rod)**

M. Daniel Rod propose que le point soit reporté à la prochaine séance vu l'heure tardive. Accepté sans objection.

#### **11. Divers et interpellations**

M. Olivier Bauer demande s'il serait possible, pour le PV, au point 3. *Communications de la Direction*, de changer «open access» par «libre accès».

M. Dupuis souhaite savoir si la Commission Législative a pu avancer sur le mandat dans sa lecture du règlement interne. Mme Rozenblat répond que la Commission Législative n'a pas officiellement reçu de mandat. M. Dupuis s'étonne de cette absence de retour et propose qu'on régularise immédiatement la situation en votant sur le mandat de Commission Législative. Mme Rozenblat rejette cette proposition, objectant qu'elle n'est pas à l'ordre du jour. Il sera donc traité à la prochaine séance.

M. Dupuis souhaite signaler de nombreux problèmes dans le traitement d'affaires au Conseil de Discipline. En particulier, des vices de formes répétés, des erreurs d'adressages et la perte de pièces que la faculté concernée avait pourtant envoyées à la Direction. Mme Rozenblat lui rappelle que ce n'est pas non plus à l'ordre du jour et qu'il faudrait traiter ce point en Bureau plutôt que durant le Conseil.

La Présidente clôt la séance en remerciant le Bureau élu. Elle souhaite que la séance prévue le 19 octobre prochain soit annulée, car le délai est trop court pour que l'ordre du jour soit bien préparé. Se laissant toutefois la possibilité de rajouter une date au printemps 2018 le cas échéant.

La séance est levée à 19h35.

Les membres sont invités à se retrouver pour l'apéritif.

01.11.2017 / Lucien Genoud, secrétaire /sf